

COMMENT AVOIR VOTRE CARTE ?

1 FORMULAIRE REMPLI

+

1 PHOTOCOPIE D'UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE 3 MOIS

+

1 PHOTOCOPIE DE VOTRE PIÈCE D'IDENTITÉ RECTO/VERSO

EN LIGNE :
Scannez-moi

Vous pouvez également déposer vos pièces par mail à l'adresse : servicedechetsmenagers@cu-alencon.fr ou à l'accueil du service Déchets et propreté : 26 rue Balzac, Alençon.

HORAIRES D'OUVERTURE

CENTRE DE VALORISATION ARÇONNAY

Zone Artisanale
rue Saint-Blaise à Arçonnay
Du lundi au samedi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Dernier accès 10 minutes avant la fermeture.

CENTRE DE VALORISATION ALENÇON NORD

Rue Nicolas Appert à Alençon
Du lundi au samedi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Dernier accès 10 minutes avant la fermeture.

Les centres de valorisation sont fermés les dimanches et les jours fériés.

En cas de forte chaleur, les horaires peuvent évoluer, retrouvez les horaires sur **www.cu-alencon.fr**

L'accès aux centres de valorisation est strictement réservé aux particuliers. Vous êtes professionnel ? Des structures vous sont réservées, nous vous invitons à contacter le service Déchets et propreté au 0 800 50 89 81.

UN DOUTE ?
UNE QUESTION ?

Numéro vert gratuit :
0 800 50 89 81
www.cu-alencon.fr

Service Déchets Ménagers / Service Communication : septembre 2026

CENTRES DE VALORISATION COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

CONDITIONS D'ACCÈS ET INSCRIPTION



REJOIGNEZ LA TRI'BU ZÉRO DÉCHET

CUA Communauté Urbaine d'Alençon

EN CENTRES DE VALORISATION, JE PEUX EMMENER :


Métaux


Bois


DEEE[1]


Déchets verts


Grands cartons


Huiles de fritures


Radiographies


Déblais/gravats


Ameublement[3] et articles de bricolage et jardin


Polystyrène


Piles et accumulateurs


DDS[2]


Bâches plastique usagées


Articles de sport et de loisirs


Réutilisation/réemploi[3] (voir encadré)

INFOS EN +

TRIER, C'EST AUSSI UN JOLI GESTE !

LES CENTRES DE VALORISATION SONT ÉQUIPÉS D'UN CAISSON « RÉUTILISATION RÉEMPLOI ». VOUS POUVEZ Y DÉPOSER DES OBJETS RÉUTILISABLES OU RÉPARABLES (JOUETS, MEUBLES...) AFIN DE LEUR DONNER UNE SECONDE VIE. CETTE DÉMARCHE EST MENÉE EN PARTENARIAT AVEC EMMAÜS ALENÇON.

UNE CARTE D'ACCÈS PAR FOYER

24 PASSAGES PAR AN

LIMITÉ À 1,5M³/PASSAGE

QUELS SONT LES VÉHICULES AUTORISÉS EN CENTRES DE VALORISATION ?

- Les deux roues et quad.
- Les véhicules particuliers (VP) : véhicule de tourisme, de type non utilitaire, non tôlé, avec une largeur carrossable inférieure ou égale à 2,25 et d'un Poids Total en Charge Autorisé (PTAC) n'excédant pas 3,5 tonnes, de hauteur inférieure à 1,90 m. Le PTAC du véhicule se trouve sur la carte grise du véhicule.
- Les véhicules de type utilitaire léger (VUL) d'un Poids Total en Charge Autorisé (PTAC) n'excédant pas 3,5 tonnes, de hauteur inférieure à 2.5 m et d'une longueur inférieure à 5.5 m.
- Pour tout autres types de véhicules veuillez vous renseigner auprès du service Déchets et propreté avec votre carte grise.
- Pour les véhicules de location, se rendre au service Déchets et propreté avec votre contrat de location au moins 48 h à l'avance.

TRI'BU PASS !

L'accès aux centres de valorisation est **exclusivement réservé** aux habitants de la Communauté Urbaine d'Alençon sur présentation obligatoire d'une carte d'accès.

Vous n'avez pas votre carte d'accès ?
Adressez-vous au Service Déchets et propreté selon 3 possibilités :
En ligne : Formulaire en ligne sur https://alencon.ademi-pesage.com
Sur place : 26 rue de Balzac à Alençon
Par mail : servicedechetsmenagers@cu-alencon.fr
Une copie du justificatif de domicile de - de 3 mois et une pièce d'identité seront nécessaire.

+ D'INFOS
Scannez-moi

[1] Déchets d'Équipements Électriques Électroniques [2] Déchets Diffus Spécifiques

[3] En partenariat avec Emmaüs, Écomaison et Valdelia, la tribu s'assurera que vos meubles, vêtements, livres, électroménager, bibelots, outillage soient valorisés ! Ils retrouvent ainsi une nouvelle vie.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom :.....

Prénom :.....

Courriel :.....

Téléphone :.....

Numéro dans la rue :.....

Libellé de la rue :.....

Code postal :.....

Ville :.....

Nombre d'occupants dans le foyer :.....

Joindre la copie (recto/verso) de la pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité/gaz, facture de téléphone fixe ou internet, facture d'eau).

☐ Je m'engage à restituer le badge en cas de déménagement en dehors du territoire de la CUA et à informer le service Déchets et propreté de toutes modifications concernant ma situation (changement d'adresse au sein de la CUA, de nom...)

☐ Je reconnais avoir pris connaissance des termes du règlement des centres de valorisation en vigueur consultable sur site et sur www.cu-alencon.fr

☐ En cochant cette case, je valide ma demande et je certifie l'exactitude des renseignements fournis ainsi que la validité des pièces produites à l'appui de la demande de badge.

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la Communauté Urbaine d'Alençon pour la gestion de son service. Le destinataire est le service Déchets et propreté. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiées, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. La Communauté Urbaine d'Alençon ne fait aucun usage commercial de ces données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante :
Délégué à la protection des données - Ville d'Alençon/Communauté Urbaine d'Alençon - Place Foch -CS 50362 - 61014 Alençon cedex ou dpo@ville-alencon.fr
Vous avez enfin la possibilité d'adresser une réclamation à la CNIL.